

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2009 à 21 h

Cette séance ordinaire s'est tenue sous la présidence du Maire, Monique VIROULAUD.

Membres présents : Mmes VIROULAUD, ARSIGNY, CHARLESWORTH, MM. MINEUR, ROCHE, SANDEAU, TIRARD-BOIS, BARTAL.

Excusés : Mmes DE LA IGLESIA, M. BIOT, GIRON

Absent : M. BARDE. CHRISTOFLOUR, Mmes DUCHESNE et MOLLINÉ

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente réunion et le registre des délibérations est signé.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame Isabelle MOLLINÉ a donné naissance le 29 octobre 2009 à un petit garçon prénommé Raphaël. Le conseil municipal lui adresse tous ses vœux de bonheur et félicite les parents.

DELIBRATION REMBOURSEMENT MONSIEUR BARTAL :

Madame le Maire rappelle que Monsieur BARTAL Jean-Philippe se charge de la création et la mise à jour du site internet de la mairie dénommé st-meard.fr

Afin que le site soit plus facilement consulté, il a acheté un nom de domaine plus performant. La société LWS ne donnant pas la possibilité d'attendre la réception du mandat, Monsieur BARTAL a payé la somme de 89,54 € avec sa carte bleue. Madame le Maire indique qu'il convient donc de le rembourser. Le conseil municipal donne son accord et prend la délibération correspondante.

CHEMINS RURAUX :

* Vente Crozet : Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame CROZET Geneviève se proposant d'acheter une portion de chemin rural longeant sa propriété. Elle indique qu'elle prendra à sa charge tous les frais afférents à cette transaction et propose un prix d'achat de 0,30 € le m². Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord de principe, nomme le cabinet Géo Foncier Conseil sis 6, rue Jules Ferry 33220 PORT STE FOY ET PONCHAT pour procéder au document d'arpentage, fixe le prix de vente à 0,30 € le m², décide que tous les frais relatifs à cette aliénation seront à la charge de l'acquéreur et autorise le Maire à procéder à l'enquête publique réglementaire et à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier.

* Vente Frizzi : Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame FRIZZI Jean-Marie se proposant d'acheter deux portions de chemins ruraux traversant leur propriété. Ils indiquent qu'ils prendront à leur charge tous les frais afférents à cette transaction et proposent un prix d'achat de 0,30 € le m². Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord de principe, nomme le cabinet Géo Foncier Conseil sis 6, rue Jules Ferry 33220 PORT STE FOY ET PONCHAT pour procéder au document d'arpentage, fixe le prix de vente à 0,30 € le m², décide que tous les frais relatifs à cette aliénation seront à la charge de l'acquéreur et autorise le Maire à procéder à l'enquête publique réglementaire et à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier.

* Vente Thomasson-Vaudescal : Madame le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 29 septembre 2009, il avait été donné un accord de principe pour la vente d'un chemin rural à Messieurs THOMASSON et VAUDESCAL. L'enquête publique règlementaire a eu lieu du 2 au 17 novembre 2009. Aucune observation n'ayant été inscrite, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à cette aliénation. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord définitif à l'aliénation du chemin rural de la Peyre Plantade au profit des Messieurs THOMASSON Marcel et VAUDESCAL Jean-Louis, rappelle que le prix de vente a été fixé à 0,30 € le m², rappelle que tous les frais relatifs à cette aliénation sont à la charge des acquéreurs et autorise le Maire à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL :

Madame le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection statutaire des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Après avoir pris connaissance du contrat adressé par la CNP Assurances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer les contrats d'assurances de la CNP Assurances et la convention de gestion du Centre de Gestion de la Dordogne.

MISE EN PLACE D'AUTOCONTROLES A LA CANTINE SCOLAIRE :

Madame le Maire explique que pour se mettre en conformité avec les textes en vigueur, elle souhaiterait mettre en place des autocontrôles tant sur les plats élaborés par les employés communaux que sur les surfaces. Ces prélèvements ont pour objectif de valider les méthodes de travail dans la préparation des produits alimentaires et de contrôler l'efficacité de la procédure de nettoyage et de désinfection des locaux et du matériel. Elle donne lecture du projet de convention adressé par le laboratoire départemental d'analyse et de recherche. Le laboratoire effectuera une collecte trimestrielle et inopinée pour procéder à des prélèvements de deux échantillons de produits alimentaires et vérifier la désinfection de deux surfaces. Le coût (HT) des autocontrôles sont les suivants : analyse bactériologique d'un plat cuisiné : 31,28 €, d'une pâtisserie : 30 €, produits végétaux manipulés ou en saucés : 22,30 €, contrôle de désinfection d'une surface : 5,21 € et frais de collecte 7,62 €. Ce projet de convention est prévu pour l'année scolaire 2009-2010. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de passer une convention avec le laboratoire départemental d'analyse et de recherche pour l'année 2009-2010 aux conditions énumérées ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

VIREMENTS INTERNES DE CREDITS :

Suite à la décision d'ériger un columbarium avec jardin du souvenir et de procéder à la peinture de toutes les salles de classes, il y a lieu de transférer la somme de 9.000 € du compte 2313 aux comptes 2116 et 2188. Il est à noter que les travaux pour le columbarium débuteront en janvier 2010 et la réhabilitation de la salle des fêtes en mars 2010.

COMPTE RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS :

- **SIAEP DE VELINES** : Monsieur MINEUR fait le compte rendu de la réunion du 9 novembre 2009 : délibération assurance statutaire du personnel, décision modificative du budget principal, vente d'un terrain à Port Ste Foy, placement en bons du trésor, point sur les travaux.

- **PGB** : Monsieur ROCHE fait le compte rendu de la dernière réunion : étude pour la création d'un centre d'hébergement d'entreprises, mise en place de différentes commissions et diagnostic énergétique pour le conseil régional

- **Communauté de communes du Gursonnais** : Monsieur BARTAL fait le compte rendu de la réunion de la commission économie-emploi. Une enquête va être lancée auprès des agriculteurs du canton pour déterminer leurs besoins. Le coût prévisionnel est de 12.000 €. Monsieur BARTAL a émis des réserves quant à cette enquête et son prix. En effet, l'enquêtrice ne se rendrait pas chez les agriculteurs et gèrerait cette activité à distance. Il a proposé que cette enquête soit faite directement par les élus dans chaque commune. Ce dossier sera revu en conseil communautaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire indique qu'elle a contacté la société de débardage Smurfit afin qu'elle fournisse deux semi-remorques de calcaire pour remettre en état la piste Dfci de Chataignière. La livraison devrait intervenir dans les jours qui arrivent ; les employés communaux aidés par les employés communautaires se chargeront d'étendre cette marchandise.

- Madame le maire donne lecture des nouveaux horaires d'accueil du public de la gendarmerie de Villefranche de Lonchat : lundi et mardi de 14 h à 19 h, le mercredi de 8 h à 12 h et le samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h. En dehors de ces horaires ou en cas d'urgence,

- Il est remis aux adjoints l'invitation pour participer à la réunion de bilan de « grain d'automne ». Elle aura lieu le 1^{er} décembre 2009 au Fleix.

- Il est donné lecture de la lettre interministérielle relative à la réforme de la taxe professionnelle.

- Un marché de Noël sera organisé le dimanche 6 décembre 2009 par l'association Arc en ciel et le foot loisirs. Au programme : vente de décorations de Noël, vide grenier, vente de jouets d'occasion, exposants divers, animations, buvette, grillades, huitres, concours d'illumination des maisons du bourg et de la campagne, venue du père Noël....

- Madame le Maire donne lecture de tous les mails adressés par Monsieur SZLOVIK depuis la dernière réunion du conseil municipal. Elle précise qu'elle s'est longuement entretenue avec lui lors d'une récente rencontre au secrétariat de la mairie.

Avant de clôturer la séance, Madame le maire demande à Monsieur FRIZZI Jean-Marie s'il souhaite s'exprimer. Ce dernier répond négativement.